

Conseil de la documentation du 29 novembre 2011

Présents :

M. Marc SAILLARD, Président de l'USTV

Mme	Françoise BERNARDI	Bibliothécaire	Bibliothèque Campus La Garde
Mme	Marie-Magdeleine DAUTHIER	Conservatrice en Chef	Bibliothèque Droit Toulon
Mme	Coralie DUNAN	Conservatrice	Bibliothèque Campus La Garde
Mme	Cécile FERRAN	Bibliothécaire adj. spéc.	Bibliothèque Droit Toulon
Mme	Martine SERVAT	Magasinier	Bibliothèque Droit Toulon
M.	André BERTRAND	Enseignant-chercheur	UFR Sciences Economiques
M.	Eric BOUTIN	Enseignant-chercheur	IUT, VPRI
Mme	Mélina DOUCHY-OUDOT	Enseignant-chercheur	UFR Droit
M.	Olivier LE CALVE	Enseignant-chercheur	Directeur ISITV
Mme	Christine LEROUX	Enseignant-chercheur	UFR Sciences et Techniques
M.	Daniel EYMARD	Conservateur Général	Directeur du SCD ¹

Absents :

Mme Sandra GORGIEVSKI (UFR Lettres), Romain PERRIN, Saphia EL ASRI (étudiants)

Excusée :

Mme Françoise Devilléger (Conservatrice en chef)

Le quorum est atteint, le conseil est ouvert à 14h40.

M. Saillard demande aux participants de préciser les points qu'ils souhaitent voir aborder au titre des questions diverses. 3 questions sont proposées :

- nouveau bâtiment centre ville
- dysfonctionnement du système de photocopies et d'impression des bibliothèques
- difficultés dans la constitution des dossiers pour l'emploi étudiant

Point 1 : Compte-rendu du conseil du 3 décembre 2010

Quelques modifications formelles sont effectuées :

¹ Membre de droit, non votant.

- André Bertrand mentionne l'oubli de Louis Klee parmi les présents (personnalité extérieure).
- Marc Saillard demande une rectification de date (4 octobre 2010 et non 2011).
- Les participants font également remarquer des erreurs dans les noms et fonctions, tels qu'ils apparaissent dans la convocation au présent conseil.

Daniel Eymard précise que le départ à la retraite de la secrétaire du SCD n'ayant pas été remplacé la qualité des documents produits par le SCD s'en ressent.

Le compte-rendu est approuvé (9 voix pour, 1 ne participe pas)

D. Eymard demande que le point 5 (R.A. 2010) soit traité avant le point 2 (budget 2012).

Point 5 : présentation du rapport d'activité 2010

D. Eymard précise que le rapport annuel s'inscrit dans le projet quadriennal (2008-2011) dont il reprend les parties principales. Il commente pour les participants les indicateurs présentés dans le rapport d'activité. Présentant le tableau des dépenses documentaires, il souligne la progression régulière des crédits alloués au SCD ces dernières années. Marie-Magdeleine Dauthier s'inquiète du pourcentage de dépenses documentaires engagées par l'USTV hors SCD, particulièrement en 2010 : 28% soit 165 780 €. Marc Saillard précise qu'il est possible que ces données annuelles fournies par l'université ne soient pas très fiables. Melina Douchy s'inquiète de l'affirmation de Marc Saillard et demande si cela remet en question l'ensemble des données présentées par le SCD. Marc Saillard répond que la nouvelle équipe de direction s'emploie à consolider les données fournies par les services et qu'il serait vain de chercher à corriger ces chiffres a posteriori : dans le cas présent, l'essentiel est d'affirmer une politique de mutualisation des ressources documentaires à l'échelle de l'établissement et par l'intermédiaire du SCD. André Bertrand suggère de réaffirmer pour la communauté universitaire le rôle central du SCD dans les dépenses documentaires : dans la logique actuelle d'optimisation des ressources, c'est le seul moyen d'éviter des doublons inutiles et dispendieux, le SCD disposant des outils et compétences nécessaires à l'identification et à la localisation de la documentation, même hors bibliothèque.

Daniel Eymard précise que le ratio dépenses documentaires du SCD/nombre d'étudiants est normalisé par le Ministère qui donne comme objectif 50 € par étudiant et par an. Jusqu'à présent ce chiffre a toujours été atteint, et même régulièrement dépassé.

Concernant la répartition recherche/pédagogie, Daniel Eymard reconnaît que l'évaluation en est actuellement imprécise et sujette à débat. Pour l'ancien administrateur provisoire, M. Tchamitchian, « tout ce qui sert à la recherche est à considérer dans le budget recherche, même si les ressources connaissent également un usage pédagogique »

André Bertrand intervient sur les ratios d'étudiants formés dans les cursus : il faudrait donner des chiffres par rapport aux premières années (niveau L1) et non pas sur le nombre total d'étudiants.

Indicateurs horaires : Daniel Eymard explique que la situation, honorable par ailleurs (58h hebdo), n'a pas progressé pour des raisons essentiellement politiques. Coralie Dunan précise que le contexte de baisse des effectifs (non remplacement de la secrétaire du SCD) ne va pas dans le sens d'une extension horaire : le travail de secrétariat reporté sur les bibliothécaires, est pris mathématiquement sur leur disponibilité pour l'accueil du public. A ce sujet, Daniel Eymard annonce qu'il serait utile de développer un nouvel indicateur évaluant la proportion du temps passé par le personnel face au public par rapport au temps consacré aux tâches internes.

André Bertrand demande des précisions sur la nature des statistiques liées à l'utilisation de la documentation électronique et au taux de signalement dans le SUDOC. Coralie Dunan souligne l'augmentation du coût des bases de données, parallèle à la hausse des indicateurs de consultation.

Concernant la documentation électronique, Marc Saillard pose la question des UMR qui bénéficient des ressources CNRS. Coralie Dunan répond que Couperin intègre autant que possible le problème du double comptage des membres du CNRS lors des négociations de ressources électroniques. Mais la question n'est pas réglée, d'autant plus que les situations sont hétérogènes : Christine Leroux précise qu'elle n'a pas les mêmes accès que ses collègues, bien que membre d'une UMR. Marc Saillard souligne que la politique du CNRS en la matière est difficile à cerner. Il conviendra de soulever la question lors des réunions de concertation avec les laboratoires que le SCD mettra sur pied en 2012. D Eymard informe sur les licences nationales, qui pourraient régler le problème.

Il faudra trouver des solutions pour s'organiser face à l'augmentation des prix. D. Eymard explique que des essais de mutualisation régionale avaient été faits il y a quelques années, mais qu'ils ne sont pas aussi efficaces que les négociations à l'échelle nationale par Couperin. MM Dauthier précise que le prix des ressources électroniques n'est pas calculé uniquement en fonction du nombre d'universités qui s'abonnent à une base : il intègre les ETP de chaque université ainsi que dans certains cas le chiffre d'affaire historique.

Melina Douchy explique que les archives ouvertes ne sont pas une garantie pour le chercheur. André Bertrand pense que le Web à plus ou moins long terme deviendra payant. Envisager une possible diminution des coûts de la documentation électronique paraît donc illusoire.

Daniel Eymard conclut qu'il faudra faire des choix en 2012 pour préparer 2013.

Point 2- Proposition de budget 2012

Daniel Eymard présente le budget prévisionnel du SCD en 2012, sur la base du montant alloué au SCD qui sera proposé au vote du CA par la direction de l'USTV. En l'état, une fois payés les abonnements aux revues électroniques ou imprimées et aux bases de données, destinés en premier lieu à la recherche, il ne restera plus aucun crédit disponible pour l'achat d'ouvrages, destinés en premier lieu aux étudiants. Marc Saillard remarque que ce budget ne peut aucunement être la traduction d'une politique de service puisqu'il consiste juste en un compromis entre deux contraintes, la réduction des crédits alloués d'une part, les abonnements pour lesquels le SCD s'est engagé d'autre part. Daniel Eymard souligne en effet que les bibliothèques ont l'habitude de travailler sur des engagements pluriannuels, en particulier pour ce qui est de la documentation électronique, pour laquelle des contrats de 3 ans est la règle.

Marc Saillard fournit des précisions quant à la manière dont ont été élaborés les budgets 2012 des services et composantes et montre que l'USTV a dû en la matière faire preuve d'une prudence extrême. Le contrat quinquennal 2012-2017 ne sera signé qu'en mars 2012, et jusque là, l'USTV n'aura pas de visibilité sur les dotations ministérielles. En attendant, il s'agit d'un budget prudent et sincère à partir des recettes certaines et des montants connus.

Du fait de ce calendrier, on peut espérer qu'une DBM en avril, une fois connue la dotation effective de l'établissement permette au SCD de faire valoir les besoins documentaires des étudiants. C'est le budget tel que corrigé en avril qui donnera des indications sur les années à venir.

Daniel Eymard annonce qu'il faudra vraisemblablement se poser la question des économies à réaliser sur les abonnements, afin d'éviter que la quasi-totalité du budget soit dépensée pour la recherche.

Dans l'immédiat, D. Eymard demande à Marc Saillard de se positionner sur les engagements pour 4 bases de données de 2012 à 2014 auxquels il faut répondre sans délai, la responsabilité du service étant engagée s'il se trouve dans l'impossibilité d'honorer ces contrats, et inversement s'il cesse de fournir aux chercheurs de l'USTV la documentation à laquelle ils sont habitués. Méлина Douchy demande que le cas de Lexis Nexis JurisClassieurs soit traité de manière urgente : il est hors de question de priver les chercheurs de cet outil. Marc Saillard demande que ce problème soit présenté au Conseil Scientifique afin que ce dernier émette un avis sur ce point. Méлина Douchy fait remarquer que les dates limites pour l'envoi des réponses auprès des éditeurs rendent cette démarche quasiment impossible.

Daniel Eymard signale que le SIGB (Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques) ne pourra être renouvelé en 2012 bien que le SCD ait épargné depuis 3 ans 50 000 euros par an pour mener à bien ce projet, cette provision étant récupérée par la direction de l'USTV.

Mélina Douchy explique qu'il lui paraît impossible d'approuver un budget de bibliothèque au sein duquel aucune somme n'est disponible pour l'achat d'ouvrages. Marc Saillard est conscient du problème. Il précise que la règle suivie pour les services (la recherche ayant été sanctuarisée) a été de fixer les montants alloués à 72% du budget réalisé 2010. Christine Leroux fait remarquer, calculatrice à l'appui, que le budget du SCD est en deçà de 72%. Marc Saillard ne s'explique pas cette anomalie. D. Eymard précise que le prévisionnel 2012 représente 60% du réalisé 2010 et la moitié du budget total 2011.

Il conviendra de faire remonter cette anomalie à l'administration, en particulier à Madame Villeval. Néanmoins, le budget a été présenté au recteur et ne sera pas modifié.

D. Eymard explique que si le prévisionnel 2012 est maintenu, les laboratoires risquent de puiser à l'avenir dans leurs budgets pour satisfaire leurs besoins documentaires, l'USTV allant vers une démutualisation et un recul à une situation antérieure. Il rappelle un mot de M. Chailan lors de la préparation du contrat : « baisser le budget de la documentation serait se tirer une balle dans le pied ».

Marc Saillard rassure les participants au conseil, et exclut de tirer du budget prévisionnel 2012 quelque conclusion que ce soit pour le SCD : il s'agit bien d'un budget transitoire, dont la faiblesse, en l'état, est appelée à être corrigée, vraisemblablement au moment de la DBM.

Le budget n'est pas voté (5 abstentions, 5 contre).

3- Règlement

Après quelques corrections, essentiellement formelles, les modifications du règlement sont approuvées à l'unanimité : nourriture et boisson sont désormais autorisées au caféBU à La Garde. Le nombre de volumes empruntables est augmenté (2 BD en plus à La Garde et à Toulon, 1 livre en plus à Draguignan).

4- Chartes

Après quelques corrections formelles, la modification de la charte de prêt des liseuses est votée à l'unanimité ainsi que la charte de prêt des ordinateurs portables.

6- Proposition de personnalités extérieures

Daniel Eymard propose d'inviter au Conseil :

Louis Klee, directeur du SCD de l'université de Nice

Martine Mollet, directrice du SCD de l'université d'Aix-Marseille I

Isabelle Dimondo, directrice du SCD de l'université d'Avignon

Cette proposition est acceptée par Marc Saillard et votée à l'unanimité.

7- Questions diverses

- Construction du bâtiment centre ville

Marie-Magdeleine Dauthier pose la question du bâtiment en construction sur la dalle des ferrailleurs en centre ville. Marc Saillard répond que ce projet ne comportera finalement qu'une tranche de 11 000m² et que le bâtiment abritera une « maison de la recherche euroméditerranéenne », dont le contenu n'en est pas encore fixé. Le projet d'y installer les chercheurs et les étudiants à partir du master est abandonné et on s'oriente vers l'installation d'une ou plusieurs composantes, la seule certitude étant l'installation d'Ingémédia. Il est envisagé également de transférer l'UFR Lettres ou de Sciences Eco : la décision sera prise en 2012. Le potentiel est de 1500-2000 étudiants. Le projet ne comporte pas de volet documentation (pas plus que de solution pour la restauration). Les membres du conseil s'en étonnent. Madame Bernardi précise que les étudiants en lettres sont particulièrement consommateurs de documentation imprimée. MM Dauthier précise qu'il n'y a pas de place à la bibliothèque de Droit ni pour des collections, ni pour des étudiants supplémentaires : il y a 2 000 étudiants en droit à Toulon pour 270 places assises qui sont déjà insuffisantes. Elle insiste également sur la spécificité d'un projet de construction de bibliothèque qui implique de prévoir ces espaces très en amont (problème de la charge au sol, par exemple). Elle demande que le SCD soit associé à la réflexion sur l'organisation du bâtiment.

Daniel Eymard profite de la présence d'Olivier Le Calvé pour évoquer la question des travaux à l'ISITV, liés à l'arrivée de l'école SupMéca, et de la reconfiguration des espaces subséquente. Ce dernier répond que le choix a été fait de la mutualisation ; on garde l'existant, et la bibliothèque servira pour les deux écoles.

- Recrutement des emplois étudiants

Françoise Bernardi expose les problèmes rencontrés pour la signature des contrats des emplois étudiants : il existe un décalage entre nos besoins (dès la première moitié de septembre) et le moment où les dossiers peuvent être constitués, en particulier parce que les étudiants reçoivent parfois tardivement leur carte ou leur confirmation de réinscription. Marc Saillard propose que le SCD remette à la scolarité une liste des étudiants sélectionnés par le SCD, dont l'inscription serait alors traitée de manière prioritaire.

- Problème des photocopies

Cécile Ferran évoque le problème du système de photocopie et impression, dont les dysfonctionnements pénalisent énormément le service rendu au public. Daniel Eymard répond que le problème est en passe d'être réglé, suite à la fin du contrat avec Horoquartz et au passage à une Délégation de Service Public, assurée par un nouveau fournisseur (SEDECO). L'installation du nouveau système est prévue en janvier 2012.

- Indicateurs PAP : Plan Annuel de Performance

Marc Saillard demande aux membres du conseil de communiquer les indicateurs paraissant les plus pertinents pour évaluer l'activité du SCD, en plus des indicateurs retenus par le Ministère (nombre de places assises et amplitude horaire).

Sont retenus la fréquentation de la bibliothèque, le budget documentaire par étudiant et le nombre d'étudiants actifs. Les statistiques concernant la bibliothèque numérique ne sont pas encore assez cohérentes pour former un indicateur unique, mais le SCD réfléchira à une solution pour 2013.

L'ordre du jour est épuisé à 18h30.